



## BAIL SEING PRIVE GERE PAR NOTAIRE

-----  
Par sonlou

Bonjour, je suis actuellement locataire de mon logement depuis 8 mois avec un bail sous seing privé. Depuis deux semaines mon propriétaire, fait gérer son logement par un cabinet de notaire. Je n'ai reçu qu'un courrier simple du notaire en me demandant de payer chez lui dorénavant.

Sauf que le 1er Mars, j'ai payé mon loyer comme mon bail sous seing privé l'indique à mon propriétaire. " je précise je suis à jour de loyer". Ce jour j'ai reçu un appel de la gestionnaire du cabinet, très désagréable me stipulant qu'elle va m'envoyer l' huissier pour non respect des modalités de paiement et que je n'ai donc pas payé mon loyer, alors que mon propriétaire la bien reçu. J'ai expliqué a cette charmante dame, que nous sommes protégés par un bail sous seing privé et non pas un bail notarié, que je n'ai rien signé chez elle, et que je continuerai a payer mes loyers à mon propriétaire. Ma question, à t'elle le droit de me menacer et m'harceler ainsi sans signature de ma part de quelconque document chez le notaire ?

Merci pour votre réponse  
Cordialement

-----  
Par ESP

Bonsoir

Comment votre propriétaire vous a-t-il informé de mandat de gestion donné au notaire.

Il en a parfaitement le droit et peut vous demander de régler vos loyers dans les mains de celui-ci.

-----  
Par sonlou

Merci pour votre réponse. Seul le cabinet notarial m'a informé par courrier simple. Donc mon bail sous seing privé n'est plus valable ?

-----  
Par ESP

La loi est claire, votre bail reste d'actualité mais est géré par un mandataire.

Celui-ci doit vous informer que désormais c'est lui qui s'occupe de la gestion de location, y compris pour le paiement du loyer.

Comme le ferait le propriétaire, s'il y a révision de loyer, le gestionnaire doit en avertir le locataire 6 mois à l'avance et les autres termes du contrat de bail sont révisables à échéance du contrat.

-----  
Par sonlou

ok très bien, merci pour cette réponse très claire.

Donc je n'ai plus qu'a suivre à la lettre les obligations du notaire ou de la gestionnaire.

Une bonne soirée a vous

Cordialement